

Nominations

On célébrera également en 1992 le 350^e anniversaire de la fondation de Montréal.

Les Canadiens ont tout lieu, aussi, d'être fiers des réalisations de leurs industries culturelles, qui se distinguent de plus en plus dans le monde par leur originalité et leur créativité. Mon gouvernement restera profondément attaché à l'épanouissement de la vie culturelle du pays, à sa dualité linguistique et à son patrimoine multiculturel aussi riche que varié. Il améliorera la distribution des produits culturels canadiens dans les domaines de la radiodiffusion, du cinéma et du vidéo et légifèrera pour améliorer encore davantage le régime du droit d'auteur.

Il déposera une nouvelle loi sur la citoyenneté. Il proposera aussi un projet de loi instituant une fondation destinée à faire valoir auprès de tous les Canadiens la nécessité de favoriser l'harmonie entre les races.

Le bon fonctionnement des institutions politiques, qui sont le fondement de notre démocratie, exige une vigilance particulière. Aussi, mon gouvernement consolidera les progrès accomplis récemment dans le domaine de la réforme des institutions parlementaires. Vous serez invités à légiférer sur de nouvelles normes applicables aux parlementaires en matière de conflits d'intérêts.

Enfin, mon gouvernement instituera une commission d'enquête chargée de faire des recommandations sur les changements à apporter aux lois électorales.

Conclusion

Dans les quelques années qui nous séparent du XXI^e siècle, les Canadiens et les Canadiennes auront leur part de défis à relever et de possibilités à saisir. Notre pays devra prouver sa valeur, sa volonté de persister sur la voie de la prospérité, sa détermination à se montrer digne de son héritage et de son histoire uniques, et son désir de promouvoir un développement économique qui respecte la pleine intégrité de l'environnement.

Grâce à leur dynamisme, à leur compétence et à leur confiance, les Canadiens et les Canadiennes se tailleront une plus grande place dans les domaines du commerce mondial, de l'innovation technologique et de l'avancement des sciences. La première tâche de mes ministres sera d'aider à paver la voie de ce Canada viable et dynamique.

Les priorités de mon gouvernement sont fermes, comme l'est sa détermination à poursuivre le plan amorcé il y a quatre ans. Son devoir est de préparer le peuple canadien à entrer de plain-pied dans le prochain siècle.

Honorables sénateurs et sénatrices,

Mesdames et Messieurs les députés,

Puisse la Divine Providence vous guider dans vos délibérations.

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre) propose:

Que le discours du Trône que son Excellence le Gouverneur général a prononcé aujourd'hui devant les deux chambres du Parlement soit pris en considération à la prochaine séance de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

[Traduction]

CHAMBRE DES COMMUNES

LE BUREAU DE RÉGIE INTERNE

M. le Président: J'ai l'honneur d'informer la Chambre que les honorables Robert R. de Cotret, Douglas Grin-

slade Lewis et Herb Gray, et MM. Jean-Robert Gauthier, Nelson Riis, Jim Hawkes et Bill Kempling ont été nommés membres du Bureau de régie interne, aux fins et en vertu des dispositions du chapitre 39 des Statuts du Canada, 1985, intitulé «Loi modifiant la Loi sur la Chambre des communes».

NOMINATION DU VICE-PRÉSIDENT DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M. Steve Paproski, député de la circonscription électorale d'Edmonton-Nord, soit nommé vice-président des comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

[Français]

NOMINATION DE LA VICE-PRÉSIDENTE ADJOINTE DES COMITÉS PLÉNIERS

Le très hon. Brian Mulroney (premier ministre): Monsieur le Président, je propose:

Que M^{me} Andrée Champagne, députée de la circonscription électorale de Saint-Hyacinthe-Bagot, soit nommée vice-présidente adjointe des Comités pléniers de la Chambre.

(La motion est adoptée.)

* * *

LES CRÉDITS

L'hon. Robert de Cotret (président du Conseil du Trésor): Monsieur le Président, je propose, conformément à l'article 81 du Règlement:

Que la Chambre étudie les crédits à sa prochaine séance.

(La motion est adoptée.)

[Traduction]

L'hon. Doug Lewis (ministre de la Justice et procureur général du Canada): Monsieur le Président, je propose que la Chambre s'ajourne maintenant.

M. le Président: Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

Des voix: D'accord.

(La motion est adoptée.)

M. le Président: Conformément à l'article 24(1) du Règlement, la Chambre s'ajourne à onze heures demain.

(Sur la motion de M. Lewis, la séance est levée à 16 h 9.)